



18 janvier 1974

CONSEIL EXECUTIF

Cinquante-troisième session

Point 2.2 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LES REUNIONS DE COMITES D'EXPERTS

(Projet de résolution proposé par le Dr C. Hemachuda,
le Dr M. U. Henry, le Professeur J. Sulianti Saroso et
le Professeur R. Vannugli)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné, en même temps que le rapport du Directeur général,¹ le rapport du Comité d'experts sur la Surveillance de l'Environnement et de la Santé en Médecine du Travail;

Rappelant la résolution WHA25.63 relative aux programmes de médecine du travail;

Tenant compte des observations formulées par des membres au cours de la discussion sur le rapport du Comité d'experts,

PRIE le Directeur général

- 1) de communiquer aux Etats Membres les recommandations s'adressant aux gouvernements qui figurent dans le rapport du Comité d'experts;
- 2) d'appliquer les recommandations du Comité d'experts intéressant l'OMS, notamment en ce qui concerne la formation à la planification des programmes de médecine du travail, l'élaboration de directives pour la surveillance complète de la santé des travailleurs, l'inventaire et l'évaluation des méthodes applicables à la détection précoce de l'altération de la santé chez les salariés et la stimulation de recherches appropriées;
- 3) d'accorder aussi l'attention qui convient à la santé des travailleurs du secteur agricole;
- 4) d'aider les Etats Membres, en particulier les pays en voie de développement, à préparer des inventaires nationaux aux fins de la planification et de l'exécution de programmes appropriés de médecine du travail; et
- 5) de maintenir en permanence cette question à l'étude.

¹ Document EB53/3.